

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
27

Conseillers en  
fonction :  
27

Conseillers  
présents :  
23

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 4 décembre 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

*B/ Décision modificative n°2*

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la vue de l'exécution budgétaire 2017, il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative.

En effet, suite au dysfonctionnement de la pompe à chaleur du PréO, les dépenses énergétiques ont été supérieures aux prévisions du BP 2017.

Par ailleurs, un supplément de taxe foncière a dû être supporté par la Collectivité suite à l'acquisition du bâtiment situé au 112 route de Saverne.

Il convient donc d'augmenter les crédits disponibles au chapitre des charges à caractère général afin de permettre au comptable public la prise en charge du surplus engendré.

Il est précisé que cette augmentation des crédits est compensée par la diminution d'autres crédits non utilisés en 2017.

Dès lors, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 011 : Charge à caractère général		
60613 : Chauffage urbain		10 000 €
637 : Autres impôts et taxes		5 000 €
Chap 022 : Dépenses imprévues		
Dépenses imprévues	10 000 €	
Chap 67 : Charges exceptionnelles		
6711 : Intérêts moratoires	5 000 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

Les modifications susvisées.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Théo KLUMPP

